

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze et le sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents: Madame BARTHELEMY, MOUSSET, DENIS.  
Messieurs BELLEMAIN, POLATOUCHE, HAKKENBERG.

Absente : Mme BESSE,

Nombre de conseillers en exercice : 7 - Présents : 6 - Qui ont pris part à la délibération : 6  
Mme BARTHELEMY est élue secrétaire de séance.

Présents dans la salle : Mme DIXON-LARUE, M. GILIO, M. ET MME HEMARD.

### **CHEMINS DU VIEUX VILLAGE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA VOIRIE COMMUNALE 2015.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire l'entretien du chemin du vieux village de Curel, car une partie de la forêt est située en zone à risque de feu et que l'état actuel du chemin ne permet pas à une intervention rapide par les secours aux personnes.

Le coût de ces travaux s'élève à 21 045,85 € H.T. qui sont réparti comme suit :

Chemins vieux village :.....	12 933,00 € H.T
Virage vieux village :.....	2 580,00 € H.T
Caniveau les Champons.....	5 532,82 € HT

TOTAL H.T.....21 045,82 € H.T

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la Voirie communale pour l'année 2015:

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Conseil Général.....	2 051,00 €
DETR (30%).....	4 653,90 €
Part Commune.....	14 340,92 €

Total H.T. ....21 045,82 €

Le Conseil Municipal, par l'Unanimité : **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement, **SOLLICITE** au titre de la voirie communale 2015 une subvention de 4 653.90 €

### **SALLE CULTURELLE – RÉSIDENCES D'ARTISTES.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'organiser des spectacles à la salle culturelle afin de dynamiser la commune de Curel.

Monsieur le Maire propose de mettre en place sous forme de prêt la salle du Passavour pour :

- Des spectacles sous formes de mise à disposition de lieu.
- Des résidences d'artistes, à la fin de la résidence un spectacle sera donné.

Les rentrées de ces spectacles seront pour les artistes selon un contrat préalablement défini comme suit :

- en cas de rentrées supérieures au contrat la municipalité facturera la location de la salle aux artistes,
- en cas de rentrées inférieures à celle prévues au contrat la municipalité ne percevra rien et ne paiera pas la différence aux artistes.

Pour démarrer le projet d'activité culturelle à Curel, un spectacle est prévu le vendredi 3 avril par la Compagnie du Rigodon « Le Diable et l'Encensoir ».

Le Conseil Municipal, par l'Unanimité : **APPROUVE** le projet d'activité culturelle à Curel, **ACCEPTE** le prêt de la salle à résidence d'artistes, **ACCEPTE** la forme de répartition sur la rentrée de spectacle, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les contrats avec les artistes.

Monsieur le Maire tient à préciser que la commune tiendra compte de l'agenda de la ferme auberge Danse l'ombre afin de ne pas risquer de lui faire concurrence.

Le Conseil Général organise et finance chaque année des spectacles/concerts pour les petits villages avec entrée gratuite.

### **QUESTIONS DIVERSES**

La Séance est levée à 18h45.